



Rennes, 8 mars 2021 - journée de mobilisation pour les droits des femmes



## SPÉCIAL CONGRÈS ACADÉMIQUE Rennes, mardi 13 avril

Cher·e collègue,

Le SNES est un syndicat démocratique dans lequel toutes et tous les syndiqué·es sont appelé·es à débattre et à participer au choix de leurs représentant·es et des orientations générales défendues par le syndicat.

Cela se traduit pour la désignation des représentant·es par des élections internes pour élire la direction du SNES aux échelles départementales, académiques et nationales. Les élections à la Commission Administrative Académique (CAA) ont ainsi eu lieu en novembre et les élections à la Commission Administrative Nationale (CAN) auront lieu en juin.

Pour déterminer les grandes orientations, un congrès national a lieu tous les 3 ans. Il est précédé d'un congrès académique qui est l'occasion de débattre des textes d'orientations, des modifications statutaires et de s'exprimer sur le rapport d'activité et le rapport financier. Le dernier congrès national s'est déroulé en 2018 à Rennes et celui de cette année était prévu à Montpellier. Du fait de la situation sanitaire, il est reporté à l'année prochaine. Mais pour respecter les statuts du SNES, un congrès doit se tenir cette année. Il est prévu, dans une jauge très limitée, à Paris les 17 et 18 mai.

Pour préparer ce congrès national, nous organisons un congrès académique le mardi 13 avril à Rennes. Vous trouverez au verso une présentation des deux thèmes qui seront débattus. Nous espérons vous y rencontrer nombreuses et nombreux, dans la limite des places disponibles.

Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire dès maintenant en adressant un courriel à la section académique : [s3ren@snés.edu](mailto:s3ren@snés.edu) !

**Matthieu Mahéo et Frédérique Lalys**  
pour le secrétariat académique du SNES-FSU

# CONGRÈS ACADÉMIQUE 2021

Les textes préparatoires, élaborés par la direction nationale du SNES, seront débattus, amendés et votés démocratiquement, puis portés au congrès national à Paris par la délégation élue à la fin de la journée. Afin de tenir compte de la situation exceptionnelle, ils ont été concentrés sur deux questions transversales.



## 1 UN SYSTÈME ÉDUCATIF POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET DÉMOCRATISER

La crise sanitaire a révélé et amplifié les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion de l'autonomie couplée à la contractualisation. **Quand le gouvernement se saisit de la crise pour imposer ses logiques sélectives, comment faire vivre et traduire dans les faits la revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications ?**

Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ? Comment construire une école inclusive ? Quels leviers actionner face aux inégalités territoriales ? Comment mieux armer les personnels face aux difficultés des élèves : cadre pédagogique, formation initiale et continue, travail en équipe ?



Ne pas remettre ma réadhésion à plus tard.

**J'adhère dès maintenant en ligne !**

[r.snes.edu/adhesion](https://r.snes.edu/adhesion)

## 2 RENFORCER LA SYNDICALISATION

Alors que la syndicalisation dans notre pays ne constitue plus un acte automatique, **notre société et nos professions ont pourtant plus que jamais besoin de réflexion et d'actions collectives. Dès lors, comment renforcer la syndicalisation dans un contexte difficile**, celui de la pandémie d'une part qui rend les échanges entre collègues difficiles et d'autre part, avec la loi de transformation de la fonction publique qui réduit l'intervention des élu-es des personnels ? Sous quelles formes poursuivre et renouveler le conseil et l'accompagnement des collègues dans les opérations de gestion ? Comment lutter contre les difficultés des S1 qui jouent un rôle clé dans la syndicalisation ? Comment rendre le syndicat utile aux jeunes collègues ? Comment renforcer la syndicalisation des plus précaires : contractuel-les, AESH et AED ? Faut-il envisager pour ces dernier-es une aide financière pour les frais de déplacement non pris en charge par le rectorat ? Faut-il mettre en place un kit d'accueil pour mieux faire comprendre le fonctionnement et le projet du SNES-FSU ? Comment mieux aider les syndiqué-es à (re)prendre la main sur le métier et les pratiques professionnelles ? Comment conserver les adhérent-es lorsqu'ils partent à la retraite ? Quels outils de communication développer à destination de la profession ?



## SE PRONONCER SUR LES ORIENTATIONS DU SNES-FSU

De plus, le congrès académique devra exprimer son appréciation de la ligne de conduite adoptée par la direction nationale du SNES au cours de ces trois dernières années par un vote sur le rapport d'activité et un vote sur le rapport financier. Ces deux rapports sont un bilan des orientations prises et actions menées par le SNES de mars 2018 à décembre 2020. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Vous pouvez les trouver dans les pages spéciales de l'US n° 803. Les délégué-es de l'académie de Rennes au congrès national se prononceront sur ces rapports lors du congrès national, sur la base des votes exprimés au congrès académique.

[r.snes.edu/RARF](https://r.snes.edu/RARF)

## TROIS PROJETS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES EN DÉBAT

Enfin, le congrès académique devra se prononcer sur trois propositions de modification des statuts par l'Ecole Emancipée : elles portent sur la généralisation de l'écriture inclusive, la représentation des tendances dans les instances exécutives du syndicat et leur expression en direction des syndiqué-es et collègues et enfin sur la rotation des mandats. Elles ont été publiées dans le supplément spécial de l'US n° 805.

[r.snes.edu/TextesCongres2021](https://r.snes.edu/TextesCongres2021)

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Suivre l'actualité du SNES Bretagne :

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

[twitter.com/Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Dossier rédigé par Frédérique LALYS et Matthieu MAHÉO — Conception et mise en page militantes

Directeur de la publication : Mathieu MAHÉO — CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU

Impression GPO — Thorigné — Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié

Développement durable